



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2010 à 13 h 30  
en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Claude Canuel, maire de Matane  
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme et préfet  
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Absence :

M. Yvan Côté, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur général adjoint, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Dossier Rivière-Blanche – perception;
- 4- Suivi dossier – Cégep de Matane;
- 5- Dossier « Édifice de La Matanie »;
- 6- Dossier « Édifice de la MRC »;
- 7- Orientations budget 2011;
- 8- Suivi – dossiers d'urbanisme;
- 9- Suivi – dossier réorganisation administration;
- 10- Consultation finale du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT);
- 11- Consultation – projet de PALÉE;
- 12- Nomination de représentants de la MRC de Matane au sein des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT);
- 13- Décentralisation des droits fonciers / Sable et gravier : Entente complémentaire;
- 14- Autorisation paiement honoraires professionnels au montant de 650 \$ taxes incluses – Organisation Serge Bernier – dossier : Renonciation à un droit de reprise par la Commission scolaire des Monts-et-Marées en faveur de la MRC de Matane;
- 15- Autorisation paiement – Groupe Ultima – Avenants à la police n° MMQP-03-MR0080 pour l'Édifice de La Matanie :
  - 15.1 MMQ – La Municipale au montant de 3 583 \$ taxes incluses;
  - 15.2 AXA Assurances – bris de machine au montant de 1 116 \$ taxes incluses;
- 16- Autorisation paiement honoraires professionnels au montant de 2 557,22 \$ taxes incluses – Bruno Chabot, ingénieur forestier conseil – dossier : Intérim au poste d'ingénieur forestier de la MRC de Matane du 28 septembre au 25 octobre 2010;
- 17- Période de questions;
- 18- Varia;
- 19- Fermeture de la séance.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)**

**RÉSOLUTION 581-11-10**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif présents forment le quorum et ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 582-11-10**

**DOSSIER RIVIÈRE BLANCHE – PERCEPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** l'importance du montant à recouvrer et les recours à entreprendre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif de la MRC de Matane autorisent les avocats Cain Lamarre Casgrain Wells s.e.n.c.r.l. à amorcer une procédure légale conjointement avec la municipalité de Saint-Ulric pour percevoir les montants dus dans le dossier 246, route Centrale à Saint-Ulric.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 583-11-10**

**SUIVI DOSSIER – FINANCEMENT – CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE EN IMAGERIE NUMÉRIQUE DU CÉGEP DE MATANE**

**CONSIDÉRANT** les discussions amorcées par le préfet et la directrice générale avec le directeur général du Cégep en lien avec l'engagement de la MRC pour un montant 150 000 \$ à être versé sur une période de trois ans et les diverses modalités envisagées pour respecter l'engagement initial;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de verser la somme sur quatre ans plutôt que sur trois ans et l'engagement réitéré du directeur général du Cégep que la situation serait réévaluée annuellement et que les versements des partenaires du milieu seraient interrompus dès que l'autonomie financière du CDRIN serait assurée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif recommandent au Conseil de la MRC de maintenir l'engagement financier jusqu'à concurrence de 150 000 \$ pour supporter les frais de fonctionnement du Centre de développement et de recherche en imagerie numérique, et ce, jusqu'au moment de l'accréditation CCTT et/ou de son autonomie financière;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**QUE** le montant soit versé sur quatre ans plutôt que sur trois ans et financé par une contribution du Pacte rural, volet projet de territoire de 115 000 \$ et une contribution du FSTD de 35 000 \$ échelonnée comme suit :

- Année 1 - versement de 35 000 \$ selon un projet à être déposé au FSTD;
- Année 2 - versement de 35 000 \$ Pacte rural;
- Année 3 - versement de 35 000 \$ Pacte rural;
- Année 4 - versement de 45 000 \$ Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DOSSIER – « ÉDIFICE DE LA MATANIE »**

Les membres du comité échangent sur l'utilisation du bâtiment, son aménagement et les travaux à réaliser par la MRC dans le cadre du projet pour la relocalisation du CLD au 2<sup>e</sup> étage. Il est convenu de vérifier avec RCGT quel serait le coût d'un mandat pour établir le mode de gestion de l'immeuble le plus avantageux au plan financier et fiscal.

### **RÉSOLUTION 584-11-10**

#### **DOSSIER « ÉDIFICE DE LA MATANIE » – STATIONNEMENT – DEMANDE À LA VILLE DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** les espaces de stationnement dont dispose le bâtiment acquis par la MRC et désigné « Édifice de La Matane » ne sont pas suffisants pour accueillir les véhicules des employés de la MRC, des locataires et des clients et, éventuellement, ceux du CLD;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**DE** demander à la ville de Matane que la MRC conserve les espaces de stationnement alloués actuellement dans le stationnement public pour l'usage de son personnel et prévoit que des espaces seront éventuellement requis pour le personnel du CLD une fois la relocalisation réalisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DOSSIER – « ÉDIFICE DE LA MRC »**

Les membres du comité discutent de l'éventuelle mise en vente du bâtiment et qu'il faudra prévoir un laps de temps suffisant pour que des promoteurs intéressés puissent préparer leur projet et le montage financier, par exemple appel d'offres en février et retour des propositions en avril. Il est convenu que le projet devra avoir un impact positif sur la revitalisation du centre-ville de Matane.

### **CONSULTATION FINALE DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (PRDIRT)**

Il est convenu que monsieur Olivier Banville transmettra une lettre à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent pour faire part des commentaires généraux et réitérer les objectifs proposés dans une phase antérieure de consultation pour bonifier le PRDIRT.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

### RÉSOLUTION 585-11-10

#### **NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE MATANE AU SEIN DES TABLES DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TGIRT)**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 514-09-10 mandant monsieur Olivier Banville et/ou l'ingénieur forestier pour représenter la MRC de Matane au sein des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) suite à l'invitation de la Conférence régionale des éluEs Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** la récente embauche de monsieur David Soucy au poste d'ingénieur forestier de la MRC de Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**QUE** monsieur David Soucy, ingénieur forestier ou monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme soient nommés pour représenter la MRC de Matane au sein de ces Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 586-11-10

#### **DÉCENTRALISATION DES DROITS FONCIERS / SABLE ET GRAVIER : ENTENTE COMPLÉMENTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution numéro 76-02-10, la MRC de Matane a adhéré à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État pour une période de cinq (5) ans renouvelable conformément aux modalités de l'Entente intervenue entre les parties, en a accepté tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités et a autorisé ses représentants à la signer en son nom;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État a été signée par la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État prévoit que, dans les 90 jours suivant sa signature, la MRC de Matane doit convenir avec la Ministre d'une période transitoire pour préparer la prise en charge des pouvoirs et des responsabilités délégués;

**CONSIDÉRANT** l'entente complémentaire n° 1 concernant la prise en charge des pouvoirs et des responsabilités de gestion foncière et de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État :

1. la prise en charge par la MRC des pouvoirs et des responsabilités délégués à l'égard de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2010;
2. la prise en charge par la MRC des pouvoirs et des responsabilités délégués à l'égard de la gestion foncière aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 2011;
3. la MRC aura préparé, à la satisfaction de la Ministre, son organisation avant le 1<sup>er</sup> décembre 2010 en vue d'accueillir les nouvelles responsabilités en matière de gestion de l'exploitation du sable et du gravier et avant le 1<sup>er</sup> mars 2011 pour la gestion foncière, comme cela est décrit à l'annexe A;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

4. le personnel de la MRC assistera aux sessions de formation requises, telles que planifiées à l'annexe B;
5. la Ministre offrira accompagnement et soutien à la MRC, dans le cadre de ses mandats et selon les modalités décrites à l'annexe C;
6. la Ministre versera à la MRC 50 % des sommes qu'elle aura perçues correspondant aux loyers et aux redevances dont la date de renouvellement du bail est identique ou ultérieure aux dates de prise en charge des activités de l'entente de délégation par la MRC, mentionnées à l'annexe D;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de Matane autorise le préfet, monsieur Yvan Imbeault, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer l'entente complémentaire n° 1 concernant la prise en charge des pouvoirs et des responsabilités de gestion foncière et de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 587-11-10

#### **AUTORISATION PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS ORGANISATION SERGE BERNIER – DOSSIER : RENONCIATION À UN DROIT DE REPRISE PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET- MARÉES EN FAVEUR DE LA MRC DE MATANE**

**CONSIDÉRANT** la facture de M<sup>e</sup> Serge Bernier, notaire, concernant ses honoraires professionnels relatifs au dossier "Renonciation à un droit de reprise par la Commission scolaire des Monts-et-Marées en faveur de la MRC de Matane", soit 460,69 \$ plus les taxes applicables, les frais de publication de l'acte de vente, les frais de recherche au bureau de la publicité des droits de Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le paiement des honoraires professionnels à M<sup>e</sup> Serge Bernier, notaire, au montant de 650 \$ taxes et frais inclus relativement au dossier "Renonciation à un droit de reprise par la Commission scolaire des Monts-et-Marées en faveur de la MRC de Matane".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 588-11-10

#### **AUTORISATION PAIEMENT – GROUPE ULTIMA – AVENANT À LA POLICE N° MMQP-03-MR0080 POUR L'ÉDIFICE DE LA MATANIE – MMQ – LA MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** la facture relative à l'avenant à la police d'assurance n° MMQP-03-MR0080 de la MRC de Matane avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – La Municipale, pour l'Édifice de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de Matane autorise le paiement de la facture relative à l'avenant à la police d'assurance n° MMQP-03-MR0080 de la MRC de Matane avec la Mutuelle des municipalités du Québec – La Municipale, au montant total de 3 583 \$ taxes incluses, pour la période du 27 juillet 2010 au 25 avril 2011 à 0 h 01;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)**

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 589-11-10**

**AUTORISATION PAIEMENT – GROUPE ULTIMA – AVENANT À LA POLICE N° MMQP-03-MR0080 POUR L'ÉDIFICE DE LA MATANIE – AXA ASSURANCES – BRIS DE MACHINE**

**CONSIDÉRANT** la facture relative à l'avenant à la police d'assurance n° BRMP-03-MR0080 de la MRC de Matane avec AXA Assurances – Bris de machines, pour l'Édifice de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de Matane autorise le paiement de la facture relative à l'avenant à la police d'assurance n° BRMPP-03-MR0080 de la MRC de Matane avec AXA Assurances – Bris de machines, au montant total de 1 116 \$ taxes incluses, pour la période du 27 juillet 2010 au 25 avril 2011 à 0 h 01;

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 590-11-10**

**AUTORISATION PAIEMENT - HONORAIRES PROFESSIONNELS – BRUNO CHABOT, INGÉNIEUR FORESTIER CONSEIL – DOSSIER : INTÉRIM AU POSTE D'INGÉNIEUR FORESTIER DE LA MRC DE MATANE DU 28 SEPTEMBRE AU 25 OCTOBRE 2010**

**CONSIDÉRANT** le rapport d'activités de monsieur Bruno Chabot relatif à l'intérim au poste d'ingénieur forestier de la MRC de Matane pour la période du 28 septembre au 25 octobre 2010 ainsi que la facture d'honoraires au montant de 2 265,53 \$ avant les taxes incluant déplacement et frais pour deux repas;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement des honoraires professionnels à monsieur Bruno Chabot, ingénieur forestier consultant, pour l'intérim au poste d'ingénieur forestier de la MRC de Matane pour la période du 28 septembre au 25 octobre 2010 au montant de 2 557,22 \$ taxes et frais inclus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---



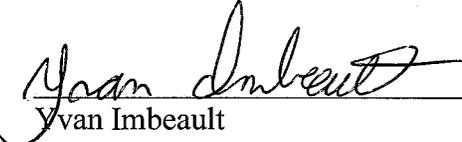
No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 591-11-10**

Il est proposé par madame Victoire Marin résolu à l'unanimité d'ajourner la séance  
au 5 novembre 2010 à 13 h. Il est 16 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Yvan Imbeault  
Préfet

  
Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent  
procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont  
contenues.*

  
Yvan Imbeault, préfet